

ANNECY



APPEL A CANDIDATURES

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF RELATIF AUX
ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS SUR LE
TERRITOIRE D'ANNECY
« VITAL'ÉTÉ » 2021

Date limite de remise des dépôts de candidature : Le 10 juin 2021

1. CONTEXTE :

L'activité physique est sans conteste un déterminant de la santé à tous les âges de la vie. Sa pratique régulière et adaptée améliore le bien-être et contribue à diminuer le risque de développer des maladies chroniques. Elle est également un facteur d'intégration et de maintien des liens sociaux.

Considérant le coup d'arrêt majeur que la pandémie COVID-19 a porté à l'utilisation des équipements sportifs comme aux promenades dans les parcs ou sur les sentiers de randonnée, on peut craindre que cette crise sanitaire majeure l'inactivité physique dans la population et particulièrement au sein des publics adultes et seniors.

La période estivale, qui vient, risque de majorer cette spirale négative, du déconditionnement physique, à cause de la baisse saisonnière de l'offre des associations sportives.

C'est dans ce contexte, avec la conviction que la pratique des Activités Physiques et Sportives pour tous (APS) dans une perspective de santé publique relève de l'intérêt général et considérant qu'il faut, à cet effet, développer une culture du Sport Santé répondant aux besoins de tous, que la ville d'Annecy a fait de cet objectif un axe prioritaire d'action. L'ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant en matière de santé et de bien-être, pour toutes et tous afin de répondre à deux problématiques : celle de l'inactivité physique et de la sédentarité, d'une part, et celle des inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives en favorisant l'accès de tous sur l'ensemble du territoire, d'autre part.

2. L'APPEL A PROJETS ETE 2021 :

Pour l'été 2021, la ville d'Annecy souhaite :

1. Encourager la pratique d'activités physiques et sportives à des fins de santé pour la période s'étendant du mardi 6 juillet au vendredi 27 août 2021.
2. Le public visé : personnes majeures quel que soit leur âge, ou leur sexe, ne présentant pas de contre-indication apparente à la pratique d'une activité physique et sportive.
3. Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants :
 - projet portant sur la pratique d'une activité physique ou sportive à des fins de santé
 - la distribution hebdomadaire des activités doit couvrir équitablement le territoire de la commune d'Annecy, à savoir :
 - 4 activités par semaine sur la commune déléguée d'Annecy
 - 2 activités par semaine sur les communes déléguées d'Annecy le Vieux, de Cran-Gevrier, de Seynod et de Meythet
 - 1 activité par semaine sur la commune déléguée de Pringy
4. Les activités auront lieu sur des sites naturels et/ou publics accessibles à tous les usagers *(de manière à favoriser l'appropriation de ces sites par les usagers)*.

5. Les séances d'activités physiques et sportives auront une durée comprise entre une heure et une heure et demie.
6. Les contenus des séances proposées seront variés et adaptés aux publics concernés.
7. Le nombre de personnes accueillies sera déterminé au préalable en fonction des mesures sanitaires gouvernementales du moment, des sites d'activités choisis et des activités proposées.

3. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET :

La mise en œuvre du dispositif relatif aux activités physiques pour tous sur le territoire d'Annecy - Eté 2021 sera portée par des associations installées sur le territoire d'Annecy, capables de proposer des activités physiques et sportives adaptées et sécurisées en lien avec les publics visés.

Les projets seront retenus en fonction :

- Des prérogatives professionnelles légales et des compétences du personnel chargé de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.
- De la capacité :
 - à organiser et mettre en œuvre, de manière équilibrée, l'offre de séances d'APS sur le territoire annecien.
 - à s'assurer de la prise en charge optimale des pratiquants pendant la durée des activités.

4. GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

- Le dispositif d'aide à la pratique d'activités physiques et sportives pour tous pendant la période de l'été 2021 pourra être porté par une ou plusieurs associations domiciliées sur le territoire d'Annecy. A l'issue de la mise en œuvre, un bilan sera à remettre à la Ville par le ou les porteur(s) du projet.
- Modalités de financement :
 - la Ville propose une aide financière de 50 € pour chaque séance d'activité réalisée
 - la Ville s'engage pour un financement à hauteur de 7 000 € sur la totalité du projet

5. MODALITES DE PARTICIPATION

- **Structures concernées par l'appel à candidatures :**
Cet appel à candidatures s'adresse aux associations à but non lucratif de type loi de 1901 œuvrant dans le domaine des activités physiques et sportives sur le territoire de la commune.
- **Contenu du dossier de candidature (voir formulaire de candidature)**
- **Modalités de dépôt du dossier de candidature :**
 - ✓ Les dossiers de candidature devront être complétés et renvoyés à la ville d'Annecy
 - ✓ Les justificatifs demandés devront être joints sous peine d'irrecevabilité du dossier

6. CALENDRIER

- Date de lancement de l'appel à candidatures : 1^{er} juin 2021
- Date limite du dépôt de candidature : 10 juin 2021
- Instruction et comité de sélection : du 10 au 15 juin 2021
- Publication des résultats : 16 juin 2021

7. CONTACT

Département sport-culture-jeunesse

Direction sport

Mairie d'Annecy-le-Vieux

1, place Gabriel Fauré

Annecy-le-Vieux

74940 ANNECY

Tél. : 04 50 23 86 45

Mél. : sports@annecy.fr